

Département de l'Isère

\*\*\*

Arrondissement  
LA TOUR DU PIN

\*\*\*

Commune de  
MASSIEU

65 Allée du Château  
38620

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 038-213802226-20260320-DEL2026\_016-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MASSIEU**

**Nombre de Conseillers**

- En Exercice	15
- Présents	13
- Votants	15
- Absents/excusés	02

**Date de convocation :**  
16/03/2026

**Délibération n°  
DEL2026 016**

**OBJET :**

**Election du maire**

Page n°1/2

Liberté,  
Égalité,  
Fraternité

Le vingt mars deux mille vingt-six à 20h00, le conseil municipal de la Commune de Massieu dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de MATHELIN Françoise.  
CUENOT Delphine a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

**Présents :** BOUILHOL Norbert, CUENOT Delphine, DE BACCO Christian, DE MARCO Bettina, DELPHIN Françoise, EYDELON-MONTAL Corentin, GALLO Stéphane, MATELOT Marie, MATHELIN Françoise, PERON Stéphanie, PIVOT-PAJOT Christophe, PIVOT-PAJOT Stéphanie et THIELLAND Alexis

**Absents/excusé(s) :** BARTHELEMY Rémi, JUILLAN-BINARD Jérémy

**Pouvoirs donnés :**

JUILLAN-BINARD Jérémy a donné pouvoir à GALLO Stéphane  
BARTHELEMY Rémi a donné pouvoir à DE BACCO Christian

**Le Quorum est atteint.**

\*\*\*\*\*

Madame MATHELIN Françoise invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur THIELLAND Alexis et Monsieur PIVOT-PAJOT Christophe

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**1er tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

M. Norbert BOUILHOL a obtenu 15 voix

Département de l'Isère

\*\*\*

Arrondissement  
LA TOUR DU PIN

\*\*\*

Commune de  
MASSIEU

65 Allée du Château  
38620

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 038-213802226-20260320-DEL2026\_016-DE



Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

**Nombre de Conseillers**

- En Exercice	15
- Présents	13
- Votants	15
- Absents/excusés	02

Date de convocation :  
16/03/2026

Délibération n°  
**DEL2026 016**

Monsieur BOUILHOL Norbert, ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits.

POUR COPIE CONFORME



Le Maire, Norbert BOUILHOL

La secrétaire, Delphine CUENOT

**OBJET :**

**Election du maire**

Page n°2/2

Liberté,  
Égalité,  
Fraternité